



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 2020-143
Nomenclature 5.3.6

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : EPIC « Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge » - Désignation de représentants

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5216-5 I- 1° et L.2121-21,

Vu le Code du Tourisme, et notamment les articles L. 133-1 à L. 133-4, R. 133-3,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020,

Vu la délibération n°2019-64 du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2019 portant modification du statut juridique et des modalités d'organisation et notamment la création de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge »,

Considérant que les statuts de l'EPIC « Office de tourisme de Saintes et de la Saintonge, prévoient la désignation des membres du comité de direction de l'EPIC par le Conseil Communautaire, ce dernier est composé comme suit :

1) Un collège de 13 conseillers communautaires, représentant la Communauté d'Agglomération de Saintes, élus par le conseil communautaire en son sein,

2) Un collège de 11 membres, représentant les acteurs socio-professionnels du territoire, désignés par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes sur proposition de son Président établie selon le principe de répartition suivant :

- Représentants des hébergeurs et restaurateurs : 5 sièges.
- Représentants activités commerciales et oeno/agri tourisme : 3 sièges.
- Représentants des sites de visites, activités touristiques et de loisirs : 3 sièges.

Considérant la volonté de la CDA de Saintes d'assurer une représentativité tenant compte des diversités territoriales, des multiples partenaires acteurs du tourisme et de la parité hommes/femmes,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De désigner, par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT, les 13 membres du collège des élus communautaires et les 11 membres du collège des socio-professionnels comme suit :

COLLEGE DES ELUS COMMUNAUTAIRES (13 membres)	COLLEGE DES SOCIO-PROFESSIONNELS (11 membres)
Alexandre GRENOT	<p>➤ <u>Représentants des hébergeurs et restaurateurs, 5 sièges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Monique POTEL (Chambre d'hôtes) - Anne CHATEL (restaurant Romana) - Olivier HAVET (Auberge de Jeunesse) - Jeremy LABORDE (hôtel Campanile) - Jean Christophe DOREAU (Camping CHANIERES) <p>➤ <u>Représentants activités commerciales et oeno/agri tourisme, 3 sièges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Laurence BEGEY (Vignoble H Begey) - Pierre DUMONT (Saintes Shopping) - Christophe ROSSIGNOL (maison d'hôtes et vente de mobilier d'éditeur, artisans d'art) <p>➤ <u>Représentants des sites de visites, activités touristiques et de loisirs, 3 sièges:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anne DESPLAT (Karting de Saintes LES GONDS) - Pascal DUC (Palissy) - Frédéric SAINT-POL (Abbaye aux Dames)
Patrick PAYET	
Evelyne PARISI	
Marie-Line CHEMINADE	
Véronique ABELIN-DRAPRON	
Françoise LIBOUREL	
Agnès POTTIER	
Gaby TOUZINAUD	
Jean-Marc AUDOUIN	
Gérard PERRIN	
Joseph De MINIAC	
Frédéric ROUAN	
Stéphane TAILLASSON	

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant en charge du Tourisme, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, de désigner les membres par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.
- Désigne les 13 membres du collège des élus communautaires et les 11 membres du collège des socio-professionnels comme suit :

COLLEGE DES ELUS COMMUNAUTAIRES (13 membres)	COLLEGE DES SOCIO-PROFESSIONNELS (11 membres)
Alexandre GRENOT	➤ <u>Représentants des hébergeurs et restaurateurs, 5 sièges :</u>
Patrick PAYET	
Evelyne PARISI	
Marie-Line CHEMINADE	
Véronique ABELIN-DRAPRON	
Françoise LIBOUREL	- Monique POTEL (Chambre d'hôtes)
Agnès POTTIER	- Anne CHATEL (restaurant Romana)
Gaby TOUZINAUD	- Olivier HAVET (Auberge de Jeunesse)
Jean-Marc AUDOUIN	- Jeremy LABORDE (hôtel Campanile)
Gérard PERRIN	- Jean Christophe DOREAU (Camping CHANIERES)
Joseph De MINIAC	➤ <u>Représentants activités commerciales et oeno/agri tourisme, 3 sièges :</u>
Frédéric ROUAN	
Stéphane TAILLASSON	
	- Laurence BEGEY (Vignoble H Begey)
	- Pierre DUMONT (Saintes Shopping)
	- Christophe ROSSIGNOL (maison d'hôtes et vente de mobilier d'éditeur, artisans d'art)
	➤ <u>Représentants des sites de visites, activités touristiques et de loisirs, 3 sièges:</u>
	- Anne DESPLAT (Karting de Saintes LES GONDS)
	- Pascal DUC (Palissy)
	- Frédéric SAINT-POL (Abbaye aux Dames)

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant en charge du Tourisme, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Par : - 3 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX et M. Jean-Philippe MACHON).
 - 61 Voix pour
 - 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
 Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.